

Solution de la transcription du n°188

1713 – Partage entre Gilbert Coquelet et les enfants de Jeanne Paulat (Ainay-le-Château)¹

Du 13^e mars 1713

Furent presents en leurs personnes Gilbert
coquelet meusnier vefve² de defuncte Jeanne paulat
pour luy d'une part et michel paulat aussy meusnier
au nom et comme tuteur des enfants mineurs de
ladicte Jeanne paulat et de defunct pierre pineron
Son premier mary et encors magdeleine pineron
fille majeure de coutume desdicts defuncts pierre
pineron et Jeanne paulat au nom et comme
heritiere pour un tiers de ses defuncts pere et mere³
Icelle procedante soubs l'autorité dudict
Michel paulat son curateur, toute lesd. Parties
Demeurantes au lieu du palliard parroisse de
Charenton⁴. Lesquelles parties librement et volont[airement]⁵
pour terminer les differents qui estoient entre
eux pour raison de com[munau]té mobiliere contractée
entre led. coquelet et ladicte defuncte Jeanne paulat
par leur contract de mariage passé pardevant le
notaire royal soussigné le 7^e x^{bre} 1710⁶ et pour
remplir l'Inventaire dont led. coquelet estoit
chargé par led. Contract de mariage apres avoir
examiné entre eux les effects qu'ils ont tant en
meubles morts vifs que bleds qui sont actuellement
pendants par les racines⁷, debtes actives et passives
de leur dicte communauté et ayant trouvé que
la plus grande partie de tous leurs dicts effects estoient
extants⁸ et que chacune des parties pouvoit retirer
les effects compris en son Inventaire, elles ont [...]

¹ L'acte entier est disponible au Cercle, référence 4-15

² Comme souvent dans les textes anciens, le mot veuf semble invariable et écrit sous la forme « vefve ». A noter que M. Bonin dans son dictionnaire général des patois Bourbonnais, indique pour veuf et veuve les traductions : vef, veve.

³ Ce qui indique qu'il doit y avoir deux enfants mineurs.

⁴ Charenton comme une grande partie de l'arrondissement de Saint-Amand-Montrond faisait bien partie intégrante du Bourbonnais. Ce n'est qu'à la Révolution que la commune fut rattachée au département du Cher, qui par simplification s'assimile au Berry.

⁵ Le mot est abrégé comme l'indique le trait au-dessus. Libre au lecteur de trouver une fin plausible et cohérente avec le sens du texte...

⁶ Le contrat existe effectivement à cette date et est disponible au Cercle.

⁷ Il faut comprendre que les blés sont semés mais ne sont pas encore récoltés (logique en mars).

⁸ D'après le Littré, extant : terme vieilli de pratique, « Qui est en nature ».